

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 29 mai 2019 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Riom**

NOR : JUS B 19 16 500 A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Madame Ludivine DEVILLIERE, greffière, en sa qualité de régisseuse suppléante à la cour d'appel de Riom.

Article 2

Madame Stéphanie LASNIER, greffière, est, à la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante à la cour d'appel de Riom.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de RIOM, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 29 mai 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, pour la cheffe du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau,

Karine POINTEAU